

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Commune de Garnerans
56 chemin du centre
01140 GARNERANS

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : M. Mme
 Nom : BURDEAU
 Prénoms : Stéphane
 Profession ou qualité :

Adresse :

Association : Amicale des conscrits de Garnerans

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3 catégorie 4 (3)

Lieu : Salle de réunion, parking du stade, Garnerans

Du : 26/11/2023 à 08 heure(s) 00 Au : 26/11/2023 à 16 heure(s) 00
 et Du : à .. heure(s) .. Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : Vente de bressanettes

Fait à : GARNERANS

Le : 26/11/2023

Signature,



ARRETE DU MAIRE N° 37-2023

Le Maire de

GARNERANS

Vu la demande ci-dessus,
 Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique
 Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 , L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les articles L.3331-1, L.3332-3 , L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

M. BURDEAU Stéphane

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : 26/11/2023 à 08 heure(s) 00 au : 26/11/2023 à 16 heure(s) 00
 du : à .. heure(s) .. au : à .. heure(s) ..

à (5) : Salle de réunion, parking du stade, Garnerans

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le :

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

Exemplaire destiné au demandeur à la gendarmerie à la préfecture à la mairie